REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Un But Une Foi
Ministère de la Fonction publique et
de la Réforme du Service public
MMS

N°

Arrêté portant régularisation

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DU SERVICE PUBLIC,

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au Statut général des fonctionnaires, modifiée ; VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;

VU le décret n°2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles premier et 2 de la loi n°2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;

VU le décret n°2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de rémunération des maîtres contractuels, modifié;

VU le dossier de l'intéressé,

ARRETE:

Article premier.- Monsieur Adrien Kholé THIAM de la catégorie d'enseignants dénommée MAITRES CONTRACTUELS, né le 29/05/1989 à Momène, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2020, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des INSTITUTEURS, hiérarchie B3:

Grade	Date d'effet
2CL 1ECH	01/10/2021

Article 2.- Est validée, comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par Monsieur Adrien Kholé THIAM du corps des INSTITUTEURS, hiérarchie B3, né le 29/05/1989 à Momène, conformément aux dispositions du décret n°2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienneté à valider		Ancionnotá	Ancionnotó validós	
Période de vacation / volontariat	Période contractuelle	Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3	
Du 01.12.2020 au 01.12.2020	Du 01.12.2020 au 01.10.2021	10m	6m20j	

Article 3.- La situation administrative de Monsieur Adrien Kholé THIAM du corps des INSTITUTEURS, hiérarchie B3, né le 29/05/1989 à Momène, bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit, conformément aux dispositions du décret n°2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienne situation			Nouvelle situation		
Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée	Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée
2CL 1ECH	01.10.2021	6m20j	2CL 1ECH 2CL 2ECH	01/10/2021 11/03/2023	6m20j Anc. épuisée

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.